

**UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP) - HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX
DROITS DE L'HOMME**

**COMPTE RENDU DU SÉMINAIRE SUR LES DROITS DE L'HOMME
24 AU 26 JUIN 2019, GENÈVE**

Un séminaire sur les droits de l'Homme a été organisé à Genève du 24 au 26 juin 2019 par l'Union interparlementaire (UIP) en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme. Le Parlement français y était représenté par **Mme Marion Lenne**, députée, et **M. Edouard Courtial**, sénateur, tous deux membres du groupe français de l'UIP. En marge de ce séminaire, la délégation française a pu assister à une séance du Conseil des droits de l'Homme et a eu une réunion de travail avec Son Exc. M. François Rivasseau, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'ONU à Genève.



Mme Marion Lenne, députée, et M. Edouard Courtial, sénateur

Ce séminaire, intitulé « Engagement parlementaire dans le domaine des droits de l'Homme : identification des bonnes pratiques et des possibilités d'action », organisé conjointement par l'Union interparlementaire et le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies, était destiné aux parlementaires. Il visait à faire le point sur les avancées et à identifier les meilleures pratiques et de nouveaux moyens d'action en matière de protection et de promotion des droits de l'Homme.

Selon la note d'information élaborée par les organisateurs du séminaire, « depuis l'adoption, il y a soixante-dix ans, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la communauté internationale a avancé à grands pas dans l'élaboration de nouvelles normes internationales relatives aux droits de l'Homme et le perfectionnement des normes existantes. Il reste cependant à traduire ces progrès dans les faits, de sorte que le comblement de ce « déficit de mise en œuvre » est aujourd'hui une priorité. Les Parlements, en particulier leurs commissions chargées des droits de l'Homme, ont un rôle important à jouer dans la protection et la promotion des droits de l'Homme en contribuant à donner une suite concrète aux

obligations internationales relatives aux droits de l'Homme au niveau national. Les mécanismes des droits de l'Homme de l'ONU, en particulier le Conseil des droits de l'Homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ont pris acte du rôle des parlements pour assurer une meilleure mise en œuvre des normes relatives aux droits de l'Homme et ont commencé à tenir compte du travail parlementaire de manière plus systématique dans leurs propres délibérations. Pour leur part, les parlements - en particulier les commissions chargées des droits de l'Homme – s'efforcent de mieux comprendre le fonctionnement des mécanismes des droits de l'Homme de l'ONU et de contribuer directement à leurs travaux. »

Après une **séance d'ouverture**, marquée par les interventions de M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire, Mme Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme et M. Coly Seck, Président du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, une **première séance** a été consacrée au thème suivant : « comment les Parlements trouvent-ils leur place dans les travaux du Conseil des droits de l'Homme et des organes conventionnels de l'ONU et quelle contribution peuvent-ils apporter ? ». Sont notamment intervenus lors de cette séance, Son exc. M. Emilio Rafael Izquierdo Mino, ambassadeur, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'ONU, M. Melégué Traore, ancien Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, et Mme Nicole Ameline, ancienne députée et présidente du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Celle-ci a notamment insisté sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la place des femmes au sein du parlement.

Cette première séance a été l'occasion d'échanges sur la manière de mieux associer les parlements aux travaux du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU et des organes conventionnels de l'ONU afin de renforcer la promotion et la protection des droits de l'Homme, notamment les projets de rapports nationaux au conseil des droits de l'Homme dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU). Les parlements nationaux ont en effet un rôle important à jouer qu'il s'agisse de l'adoption de lois ou du contrôle de l'exécutif.

La **deuxième séance** a été consacrée à des études de cas nationaux de participation des parlements à l'Examen périodique universel. Des présentations ont été faites par :

- Mme Kim Pate, sénatrice, membre de la commission permanente des droits de l'Homme du Sénat canadien ;
- Mme Nam In-Soon, membre de la commission de la santé et de l'action sociale de l'Assemblée nationale de la République de Corée ;
- M. Jurmi Wangchuk, président de la commission des droits de l'Homme et des relations internationales de l'Assemblée nationale du Bouthan ;
- M. Maxime Koné, Président de la commission des Lois, de l'administration et des droits de l'Homme de l'Assemblée nationale du Burkina Faso.

A l'issue de cette séance, les membres ont été invités à assister au vernissage de l'exposition sur le 130^e anniversaire de l'UIP dans la salle des Pas Perdus du Palais des Nations.

Lors d'une **troisième séance**, consacrée au thème : « la protection des droits de l'Homme au niveau national – stratégies pour une contribution parlementaire renforcée », les participants ont étudié les meilleures pratiques en matière de renforcement du contrôle parlementaire en matière de protection des droits de l'Homme, qu'il s'agisse de l'adoption de lois, de contrôle de l'action gouvernementale, de la ratification des traités internationaux ou encore de la sensibilisation et de l'information des citoyens. La création de commissions spécifiquement chargées des droits de l'Homme au sein des assemblées a notamment été citée en exemple.

Sont intervenus au cours de cette séance :

- Mme Meg Chun, ancienne députée de la chambre des Communes britannique,
- Mme Janepher Nantume Egunyu, Présidente de la commission des droits de l'Homme de l'Assemblée nationale d'Ouganda ;
- M. Akmal Saidov, Président de la commission des institutions démocratiques de la chambre législative d'Ouzbékistan.

A l'issue de cette séance, les parlementaires ont été invités à assister à une séance du **Conseil des droits de l'Homme**, consacrée à la question de la protection des migrants, en particulier des femmes et des enfants.

La **quatrième séance** était consacrée à la mise en place d'outils permettant aux Parlements, en particulier à leurs commissions chargées des droits de l'Homme, de renforcer leur efficacité dans la protection des droits de l'Homme.

Sont notamment intervenus lors de cette séance :

- M. Gianni Magazzeni, chargé de l'Examen périodique universel au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme ;
- M. Roger Huizenga, responsable du programme des droits de l'Homme à l'UIP.

Invités à donner des exemples par le biais d'un questionnaire, **les membres de la délégation française** ont indiqué que, si le Parlement français ne dispose pas de commissions chargées spécifiquement des droits de l'Homme, plusieurs commissions permanentes sont impliquées sur ce sujet tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, en particulier les commissions des Lois, mais aussi les commissions des affaires étrangères, notamment en matière de ratification des traités, les commissions des affaires sociales, notamment pour les droits sociaux, et les commissions des Finances, notamment pour le principe d'égalité devant l'impôt. Ils ont également mentionné la possibilité de constituer des commissions d'enquêtes ou des missions d'information, ainsi que les auditions, les rapports d'information ou encore les débats en séance publique sur des sujets relatifs aux droits de l'Homme. Ils ont mentionné plusieurs exemples, comme le contrôle parlementaire sur le régime de l'état d'urgence mis en place après les attentats terroristes de 2015 à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ils ont aussi mentionné la création à l'Assemblée nationale et au Sénat de délégations aux droits des Femmes.

La **cinquième séance** était consacrée aux liens entre les objectifs de développement durable et les droits de l'Homme.

Sont notamment intervenus lors de cette séance :

- M. Rio Hada, membre du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU ;
- M. Abdoul Kassoum Touré, membre du Comité de suivi des ODD de l'Assemblée nationale du Mali ;
- Mme Emily Christie, membre de l'ONUSIDA.

La **sixième séance** était consacrée à la liberté d'expression dans le contexte de la multiplication des atteintes à la liberté d'expression et de l'expansion des discours de haine et de fausses nouvelles sur Internet et des réseaux sociaux.

Sont notamment intervenus lors de cette session :

- Mme Aleksandra Jerkov, présidente du comité des droits de l'Homme de l'UIP et députée de l'Assemblée nationale de Serbie ;
- M. James Lawless, député du Parlement irlandais ;
- M. Momodou Jallow, parlementaire suédois ;

- Mme Katharina Rose, représentante à Genève de Global Alliance of National Human Rights Institutions.

Au cours d'une réunion avec Son Exc. M. François Rivasseau, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'ONU à Genève, les membres de la délégation française ont échangé sur les institutions internationales face à la remise en cause du multilatéralisme, avec la politique unilatéraliste du président américain Donald Trump et la montée en puissance de la Chine, qui touche aussi les organisations présentes à Genève, telles que l'OMC, l'UIT, l'OIT, l'UPU ou encore le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Cette tendance appelle à un renforcement de la présence et de l'influence de la France et de l'Union européenne dans ces différentes organisations.